



COMORES: AUCUNE PREUVE EN BALISTIQUE POUR L'INCARCERATION DU GENERAL SALIM AMIRI

Fiche pratique publié le **06/09/2010**, vu **2990 fois**, Auteur : [SAID ISSA](#)

Encore une accusation gratuite suivie d'une condamnation prononcée par le juge d'instruction à l'encontre du célèbre Général Chef d'Etat Major de l'armée Comorienne.

Cette fois-ci, celui-ci est accusé d'avoir assassiné le Chef de corps de sa propre armée.

Le juge lui a annoncé qu'il le plaçait en résidence surveillée, la preuve avancée est : " pendant que les négociations du dialogue inter-comorien piétinent, une note autorisant la sortie d'armes et munitions comme dotation personnelle de certains sous officiers proches du Général est présentée pour signature au Colonel Combo, ce dernier refuse de signer la note parce que, dit- il, « je ne vois pas la raison d'une telle dotation ».

Le Général fait modifier la note et la signe lui-même ; ce qui explique l'inculpation du responsable de l'armement par le juge. L'arme qui a servi à tuer le Colonel Combo fait partie de ces armes, elle a été retrouvée abandonnée dans un coin d'un bureau au camp de Kadaani.

En effet, un peu avant l'assassinat du Colonel Combo, certains sous officiers sont venus rendre les armes qui leur avaient été remises, mais pas celle qui a servi à assassiner le Colonel Combo. Après l'assassinat de ce dernier, un des sous officiers inculpé aurait tenté de remettre l'arme à l'armurerie, mais devant le refus du responsable de l'armement de la reprendre, elle a été abandonnée dans un coin d'un bureau, c'est là que les enquêteurs sont venus la récupérer. "

Le juge d'instruction lui-même n ' a aucune preuve balistique matérielle qui aurait été ou qui est soupçonnée d' avoir été utilisée pour descendre le Colonel Combo . En effet , l'arme saisie par la justice ne détermine pas que les balles achevant le chef de corps de notre armée sont tirées par cette arme . Aucun expert en balistique aux Comores ne peut pour l'instant affirmer le contraire !

En effet , Le travail de la balistique consiste en la détermination de la nature de l'arme qui a causé la mort de COMBO , le nombre de coups de feu tirés, la direction et la distance d'un tir .

Ce travail est la suite d'analyses, d'expérimentations et de calculs sur la scène d'un crime. Pour tout savoir sur l'identité du crime par arme à feu, il va donc falloir étudier tous les phénomènes se produisant à l'intérieur du canon, les mouvements d'un projectile (dans les cas d'une arme à feu, une balle) après avoir quitté l'arme jusqu'à sa cible. Il faudra aussi étudier les conséquences donc les effets du projectile.

On peut donc diviser l'étude de la balistique en trois parties: la balistique intérieure, la balistique

extérieure, la balistique des effets.

La balistique intérieure est l'étude de l'ensemble des phénomènes se produisant à l'intérieur du canon d'une arme. On étudie alors la pression des gaz dans le canon, la température et le volume de ceux-ci. Ce sont ces gaz qui résultent de la combustion dans la chambre. Dans une arme à feu, il y a ce qu'on appelle la chambre de combustion, où l'on insère les cartouches qui sont par la suite percutées, engendrant la combustion de la poudre puis la projection de la balle. Lors de la combustion, la température augmente, donc la pression en fait de même. Lorsque la pression des gaz sur le projectile devient trop élevée, ce dernier est propulsé vers l'extérieur du canon. En se dirigeant donc vers la "bouche" du canon, le volume occupé par les gaz "poussant" la balle devient plus grand, donc la pression décroît.

Les scientifiques étudiant la balistique intérieure prennent donc en compte la longueur du canon, car plus celle-ci est grande plus le volume offert aux gaz est grand, donc plus la pression décroît et moins la propulsion de la balle est forte. Après études de l'arme et de la balle, le balisticien se sert donc de la masse du projectile (donnée mécanique), du volume offert au gaz comparé au volume total en fonction du calibre (données géométriques), et de la vitesse de combustion avec la masse de poudre ainsi que des propriétés des gaz émis (données thermodynamiques), pour connaître la vitesse du projectile en fonction du temps d'éjection de celui-ci.

La balistique extérieure est l'étude des mouvements suivis par un projectile en vol, cela jusqu'à atteinte de la cible. Un mouvement balistique (de la balistique extérieure) est divisé en deux mouvements. Un projectile a tout d'abord une trajectoire horizontale, dans laquelle il est en mouvement rectiligne uniforme. Ensuite, il y a la trajectoire verticale (et vers le bas) de l'objet , dans laquelle il est en mouvement rectiligne accéléré. Le fait que ce mouvement soit accéléré est causé par le poids de l'objet. On met en relation cette accélération avec le poids grâce à la deuxième lois de Newton.

D'ailleurs, le projectile en vol ne subit pas seulement une seule force. Il subit évidemment le poids (comme dit précédemment), qui est le produit de sa masse et de la gravité, mais il subit aussi les forces de frottements de l'air et la poussée d'Archimède.

Le projectile d'une arme à feu, contrairement à ce que tout le monde pense, ne suit pas une trajectoire rectiligne mais une trajectoire parabolique.

En connaissant alors la hauteur initiale du projectile, l'angle compris entre la direction du tir et le sol, la nature de l'arme et du projectile, les balisticiens peuvent effectuer des calculs leur apprenant la distance parcourue par la balle et par la même occasion son point d'impact.

La balistique des effets se porte sur l'étude de la répartition des éclats du projectile, leur taille et leur vitesse. Lorsqu'un obus par exemple est lancé, celui-ci est pleins d'explosif. Il va donc y avoir des éclats qui se répartiront autour de l'impact. Les éclats se répartissent en trois jets: Un jet latéral, un jet d'ogive (vers l'avant) et un jet de culot (vers l'arrière). En observant alors les différents éclats et leurs positions, on peut en déduire la direction du tir.

On peut donc voir que l'étude de la balistique, et on dirait même "des" balistiques permet donc d'en savoir plus sur l'identité d'un crime par arme à feu.

Compte tenu de ce qui précède ; on voit que le juge d'instruction a été lavé de son cerveau pour nous donner une information erronée ; pour disculper les vrais auteurs de cet attentat monstrueux; qui a plongé l'archipel des Comores dans une hécatombe sans précédent.

On ' espère que; comme le juge a pris cette initiative un peu louable de mener une instruction sur cet attentat; c'est une première étape dans l' histoire des Comores ; et on est persuadé que dans les jours proches; d' autres vont emboîter dans ses pas pour mener cette fois-ci une enquête plus indépendante; transparente qui pourrait rassurer les Comoriens pour un vrai début de la réalité et de la vraie justice dans notre pays qu'on aime .

Par **FAHAR NASSUR CHEIKH**